R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND

L'an **deux mil vingt trois, le vingt huit février**, à **17h30**, le Conseil syndical du **SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François LEBRUN**.

Étaient présents : M. BEAUFILS Jean-Marc, M. NAIMI Gérard, M. TARGAT Benoit (18h07), Mme BESSON Marie-Louise, Mme BEAUFILS Michèle, M. VAUVARIN Jean, M. LELOUP Denis, Mme MASSIEU Chantal, M. LAROUSSERIE Alain, M. LEBRUN François, M. MOISSON Denis, M. ZARROURI Mostafa, Mme DUBOS Annie, M. CACHARD Jean-Christophe, Mme NICOLLE Sylvie, Mme BAGOT Nathalie, Mme POUCHIN Odette, M. PEDRONO François (17h59).

Suppléant présent : M. COLIN Olivier.

Étaient absents excusés : M. CHIROT Bertrand, Mme MOURNAUD Aurélie, M. LEMANISSIER Cédric, M. TOMASINO François, M. DESMEULLES Gérard, M. MAILLY Jacques, Mme FLEURY Sylvia, M. HORENT François.

Étaient absents non excusés : M. FAUVEL Christophe, M. MAUGARD Thomas.

Procurations : M. CHIROT Bertrand en faveur de M. TARGAT Benoit, M. TOMASINO François en faveur de M. LAROUSSERIE Alain, M. MAILLY Jacques en faveur de M. ZARROURI Mostafa.

Assistaient également : Madame MATEO, secrétaire du SMPH, Monsieur LEFRANCOIS responsable du service des eaux, Monsieur LAQUAY, conseiller aux décideurs locaux

Secrétaire : Mme Annie DUBOS.

Ordre du jour :
01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2023
02 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022
03 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022
04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
05 - PROGRAMME DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2023
06 - BUDGET PRIMITIF 2023
07 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'HOULGATE
08 - ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président informe le Conseil de la réception du courrier de démission de la part de notre Vice-Président par Monsieur le Sous-Préfet. Cependant, pour procéder à l'élection, il faut que Monsieur Tomasino reçoive la notification d'acceptation de sa démission par Monsieur le Sous-Préfet. En conséquence, il demande à ce que le point numéro 8 soit retiré de l'ordre du jour.
Le conseil accepte à l'unanimité.

INFORMATION : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2023

Monsieur le Président demande au Conseil que les propos de Monsieur Tomasino, qui était en visio, soient retirés du compte rendu.
Monsieur le Président soumet au vote le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2023, après avoir demandé s'il y avait des observations à formuler.
Le conseil syndical, après avoir délibéré, approuve le compte rendu du 19 janvier 2023.

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-003 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L2343-1 et 2 ;

- Considérant que Hervé LAQUAY informe les membres de l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du budget a été réalisée par le Receveur Syndical et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat (hors état des restes à réaliser) ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président du syndicat et du compte de gestion du Receveur syndical ;

Le Conseil syndical :

Après s'être fait présenter le Compte de gestion 2022 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical à l'unanimité :

- Adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-004 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président laisse Monsieur LAQUAY, décideur auprès des collectivités locales, faire lecture aux membres du Conseil Syndical du compte administratif qui se clôture ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Fonctionnement dépenses	812 162,95 €
Fonctionnement recettes	872 524,13 €
résultat	**60 361,18 €**
resultat reporté	441 866,31 €
resultat	**502 227,49 €**

INVESTISSEMENT :

Investissement Dépenses	303 578,96 €
Investissement recettes	365 226,25 €
Résultat	**61 647,29 €**
resultat reporté	85 536,00 €
resultat	**147 183,29 €**

Monsieur le Président se retire de la salle et la parole est donnée à Madame BEAUFILS pour présider la séance consacrée au vote du Compte Administratif de l'exercice 2022.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
***VU** le Budget Primitif de l'exercice 2022, voté le 17 mars 2022,*
***VU** le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur LEBRUN, Président du Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland*

Arrivée de Monsieur PEDRONO

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- APPROUVE, le Compte Administratif de l'exercice 2022 ainsi présenté (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales).

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur Colin explique qu'il n'a pas trouvé l'état de la dette. Pour lui il est important que tout le monde ait l'état de la dette.
Monsieur le Président indique que celui-ci a été présenté lors du débat des orientations budgétaires.
Monsieur Colin répond qu'effectivement, cependant là on est sur le budget. Il est donc important de rappeler la dette. Aujourd'hui l'eau et les investissements sont un enjeu majeur. On a un résultat reporté de 502 227.49 € en fonctionnement et un résultat d'investissement de 147 000 €. Le fonctionnement est le double de l'investissement voir plus, peut-être qu'il y a une autre méthodologie à adopter. Il faut se poser la question des besoins d'investissement de toutes les communes et ne pas reporter. L'important, c'est de dépenser ce que l'on a pour le bien des communes. Sincèrement il vaut mieux faire les travaux que l'on a à faire parce que 502 000 € c'est colossal. Je vous rappelle qu'il y avait un paquet d'investissements qui n'avaient pas été réalisés sur le budget. C'est pour cela que j'ai laissé voter. Je ne voulais pas que mes propos interviennent dans la façon dont le budget a été voté. Il est important de savoir tout ce qui doit se faire. Juste pour votre information à tous, hier notre Premier Ministre a convoqué tous les Préfets de France sur la problématique de l'eau. Je le dis bien fort, c'est une question majeure. Soyons très clairs nous avons une grande problématique sur nos nappes phréatiques. Et là, si on ne fait pas les investissements nécessaires je crains que nous ayons quelques soucis. Je pense que l'état de la dette est essentiel.
Madame Mateo explique que l'état de la dette a été envoyé aux conseillers titulaires dans un mail complémentaire.
Monsieur Colin répond que ce n'est pas grave, cependant il tient à dire que l'eau est un enjeu majeur. Sur les chiffres tels qu'ils sont présentés, on voit bien qu'on a un fonctionnement qui est disproportionné. Un fonctionnement à 500 000 € c'est 3 fois le résultat de notre investissement,cela devrait être le contraire.
Monsieur Leloup indique qu'il partage le point de vue de Monsieur Colin. Effectivement l'eau est un enjeu majeur. On a aussi des investissements importants à réaliser les uns et les autres. Pour le syndicat la problématique CVM est une problématique qu'il va falloir régler, qui peut nous rattraper. Il ne faut pas oublier qu'on a eu un courrier de la Préfecture en date du 6 février 2023, où le Préfet se pose la question de la restructuration des syndicats. Le Préfet va dans la conjoncture actuelle mettre la pression sur les élus. On a intérêt les uns et les autres à bouger pour montrer que nous sommes actifs.
Monsieur le Président : pour répondre à Monsieur Colin tu parles d'un manque d'investissement ?
Monsieur Colin répond : je n'ai pas dit qu'il y a un manque d'investissements. J'ai simplement dit que nous avions des résultats de fonctionnement de plus de 500 000 € et que le résultat d'investissement est de 147 000 € théoriquement c'est le contraire. On fait de l'investissement on tue le fonctionnement. C'est ça la bonne gestion. Les 500 000 € une commune en aurait peut-être besoin. Je n'ai pas voulu entamer le débat avant le vote parce qu'on parle de l'année 2022. C'est sur 2023 qu'il faut le faire.
Aujourd'hui la lettre du Préfet, la réunion d'hier de tous les Préfets concernant l'eau potable avec le Premier Ministre, aujourd'hui on est en cote d'alerte sur l'eau. Donc tout ce que l'on peut faire comme investissement permettant d'améliorer les choses, il faut le faire. C'est pour cela que je voulais voir l'état de la dette. Pour voir si tous les feux verts sont allumés et j'en suis persuadé, notamment quand je vois le montant du remboursement de la dette qui est infime.
Monsieur le Président répond que l'on vient à peine de finir le schéma directeur. Donc on vient juste de savoir les priorités. Mais on est tout à fait conscient qu'il faut qu'on avance. En faisant un maximum d'investissements. il n'y a aucun problème.
Monsieur Colin demande à Madame Mateo juste pour information combien on a d'emprunt.
Madame Mateo répond 247 534,60.

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-005 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland, réuni sous la présidence de M. LEBRUN statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;
Après avoir entendu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 ;
Considérant les éléments suivants :
Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement dépenses	812 162,95 €
Fonctionnement recettes	872 524,13 €
résultat	**60 361,18 €**
resultat reporté	441 866,31 €
resultat	**502 227,49 €**
Investissement Dépenses	303 578,96 €
Investissement recettes	365 226,25 €
Résultat	**61 647,29 €**

resultat reporté	85 536,00 €
resultat	**147 183,29 €**
RAR dépenses	95 418,00 €
RAR recettes	4 568,00 €
Besoin financement	**90 850,00 €**
1068	**- €**
001	**147 183,29 €**
002	**502 227,49 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat 2022

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
e de Monsieur TARGAT.

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-006 : PROGRAMME DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération en date du 28 février 2023, approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;
VU la délibération en date du 28 février 2023, votant le Compte de gestion de l'exercice 2022 ;
VU la délibération en date du 28 février 2023, adoptant l'affectation de résultat de l'exercice 2022 ;
*VU la délibération en date du **28 juillet 2020**, portant délégation de pouvoir au Président ;*

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical le projet de programme de travaux pour le Syndicat pour l'année 2023 (joint en annexe). Il propose au Conseil Syndical de valider celui-ci.

ANNEXE : PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2023
VOTE PAR LE CONSEIL SYNDICAL

(Montants estimatifs – crédits votés par le Conseil Syndical)

travaux Investissement	imputation	RAR 2022	crédits 2023	Total au budget
schéma directeur et étude	2031	5 953,00 €	- €	5 953,00 €
étude	2031		2 000,00 €	2 000,00 €
Etude AAC	2031	62 771,00 €	59 890,00 €	122 661,00 €
Régularisation servitude Expropriation	2031		50 000,00 €	50 000,00 €
Etude PGSSE	2031		30 000,00 €	30 000,00 €
Clôtures de la Cour aux Lièvres	2128		7 000,00 €	7 000,00 €
Alarme anti intrusion cour aux lièvres et portes	2135		5 000,00 €	5 000,00 €
Radiateurs dans les stations	2135		3 000,00 €	3 000,00 €
Réservoir R1 protection foudre	2135		1 589,00 €	1 589,00 €
Achat d'un PC portable	2183		1 400,00 €	1 400,00 €
Sectorisation	2315		100 000,00 €	100 000,00 €

GRANGUES chemin de l'eglise	2315		85 000,00 €	85 000,00 €
Hydraulique de la cour aux lièvres	2315		5 000,00 €	5 000,00 €
Electricité de la cour aux lièvres	2315		5 000,00 €	5 000,00 €
Pompe n° 1 de ST ortaire	2315		2 000,00 €	2 000,00 €
Canalisation de Danestal	2315		30 000,00 €	30 000,00 €
Renouvellement de Conduite	2315		- €	- €
Accord cadre à bon commandes Branchement et caractères urgent	21531	8 433,00 €	90 000,00 €	98 433,00 €
Compteur	21531	11 500,00 €	20 000,00 €	31 500,00 €
Pièces réseaux	21531	6 761,00 €	20 000,00 €	26 761,00 €
logiciel comptable	2051		200,00 €	200,00 €
Total		95 418,00 €	517 079,00 €	612 497,00 €

travaux Fonctionnement	imputation	rattachement 2022	crédits 2023	Total au budget
Site internet	6238	2988	0	2988
Servitude de passage demande arrêt Préfecture	604	0	6500	6500
Convention NCPA informatique	604		1500	1500
Etude fusion	617		10 000	10000
Total		**2988**	**18000**	**20988**

Monsieur Lefrançois explique que l'étude PGSSE (Plan de Gestion Sécurité et Sanitaire de l'Eau) est soumise à une directive européenne qui est sortie en décembre 2020 et qui a été rendue obligatoire récemment par un arrêté à l'échelle nationale. Toutes les personnes responsables de la production et distribution d'eau doivent avoir réalisé cette étude, pour les zones de captage en janvier 2027 et pour la partie distribution de l'eau en janvier 2029. Concrètement, cette étude est une analyse des risques.On recense tous les risques liés à la sécurisation de l'eau que l'on doit apporter aux abonnés tant en quantité qu'en qualité à tout moment. Cette étude aboutit à un plan de crise pour proposer des solutions préventives permettant de réduire tous les risques potentiels. Toute cette étude va être menée en groupement de commandes entre le syndicat et la ville de Houlgate.
Monsieur le Président répond qu'effectivement nous avons envisagé de réaliser un groupement de commandes dans la mesure où c'est le même service.
Monsieur Lefrançois précise que cette étude va compléter le plan interne de crise qui nous a été demandé à la fin août par le Préfet suite à la sécheresse. De toute manière les services de l'Etat seront associés à ce projet.
Monsieur Colin explique que c'est essentiel. Si on n'a pas de PGSSE on est très mal. À un moment donné il faut prévoir le manque d'eau car il faut quand même en fournir à notre population, pour qu'elle puisse simplement répondre à ses besoins hydriques. C'est tout cela que ce document met en action.
C'est aussi le moment où il faut impérativement baisser nos besoins en eau. Pour reprendre les propos de Monsieur Lefrançois ce n'est pas l'été qu'il faut baisser la consommation c'est plutôt quand les nappes se refont qu'il faut baisser notre consommation. Si on ne baisse pas notre consommation lorsqu'on est en période d'alerte, comme en ce moment, je pense que notre agriculture va souffrir. Je pense qu'aujourd'hui la vision du Préfet c'est que tous les syndicats qui n'auront pas ce PGSSE, seront regroupés. Pour ce qui est de la commune de Houlgate nous entamons l'étude. Nous avons proposé au syndicat de nous accompagner afin que ça fasse moins cher.

Monsieur le Président explique que sur la ligne renouvellement de conduite aucun crédit n'est inscrit pour l'instant car nous dépendons des résultats sur la recherche des CVM. Et c'est cela qui nous bloque un peu. Il faut qu'on programme des travaux en priorité sur l'aspect sanitaire du réseau. Dans le schéma directeur il y a un certain nombre de conduites qui a été signalées comme étant âgées et à changer. Cependant, tant qu'il n'y a pas de fuites sur ces canalisations on va plutôt prioriser les conduites qui, sur un plan sanitaire risquent de poser problème. Sachant que pour pouvoir être subventionné par l'agence de l'eau il faut que les résultats soient avérés sur une période quelquefois conséquente.

Madame Besson demande si on a toujours l'intention de profiter de l'enfouissement des réseaux à Brucourt sur le chemin du marais.
Monsieur le Président répond qu'on est toujours en attente de l'entreprise OMEXOM pour un travail en commun. On n'a pas de retour de leur part. Cependant, il n'y a qu'une partie de la canalisation qui est concernée, car le passage du canal pose problème.
Madame Besson précise que les travaux normalement doivent commencer mi-avril.
Monsieur le Président est surpris de ne pas avoir eu de leurs nouvelles il demande à Monsieur Lefrançois de les recontacter.
Monsieur Colin repond que globalement on reste dans l'esprit de ce qui était sur l'année 2022 avec un excédent qui est de 500 000 €. En entendant ce que vient de dire Madame Besson, je pense que chaque commune a une canalisation que l'agence de l'eau a pointé du doigt. Je pense que si nous attendons le dossier parfait fait avec l'agence de l'eau, je vous le dis tout de suite, l'année prochaine on fait encore des restes à réaliser. Et la logique, c'est peut-être d'avoir une discussion avec l'agence de l'eau, en leur indiquant quelles sont les canalisations qui posent problème. Je vous l'affirme dans ces cas là l'agence de l'eau autorise à entamer les travaux sans que le dossier soit totalement fini et tout en vous préservant des subventions. Parce que si on fait dans la méthodologie, l'année prochaine on a encore plus de reports à nouveau.
Monsieur le Président répond que nous allons au hasard là-dessus. L'Agence de l'eau nous soutient quand on a un dossier bouclé tant qu'il est pas bouclé elle ne soutient pas.
Monsieur Colin demande à Monsieur Lefrançois s'il y a bien des endroits où l'on sait qu'il y a une problematique CVM.
Monsieur Lefrançois indique qu'on est en cours d'analyse sur 2 secteurs dont un qui est clairement identifié et dont les travaux vont débuter mi-avril. Sur cette partie-là nous avons réussi à déterminer d'où venait le micro polluant et de quelle manière on peut le réduire voire jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus. On est sur une autre analyse sur le secteur d'Auberville. On a commencé les analyses et on est en discussion avec l'ARS justement sur ce sujet.
Monsieur Colin demande est-ce qu'on a mis une somme pour Auberville.
Madame Besson explique en fait que sur Brucourt c'est parce qu'on a l'enfouissement des réseaux, c'est une économie pour le syndicat d'en profiter pour remplacer la conduite.
Monsieur le Président répond : on est d'accord là-dessus. Et c'est dans ce sens-là qu'on va, il n'y a aucun problème.
Monsieur Colin répond que ce n'est pas inscrit au budget. Le minimum c'est de l'inscrire ou alors tu feras une décision modificative du budget pour pouvoir le faire. Une décision modificative ça se décide d'un mois sur l'autre je vous rassure.
Monsieur le Président missionne Monsieur Lefrançois pour réaliser les études nécessaires.
Il indique également que la mairie d' Auberville nous a informé de travaux de voirie sur le chemin de l'église. Il y a 2 conduites qui sont en parallèle dans cette zone là. Donc on se doit d'en supprimer une. On va avoir des branchements à reprendre. Je crois que Monsieur Lefrançois en ce moment est pas mal sollicité sur les travaux. Pour ce qui est des DM effectivement il y en aura de prévu mais on ne peut pas donner de sommes tant que l'on n'a pas fait d'études financières sur le projet. Donc on va missionner Monsieur Lefrançois pour en faire davantage.
Monsieur Lefrançois souhaite préciser concernant qu'outre les investissements de 2022, il a été fait sur le syndicat la révision et l'instauration d'un nouveau règlement de service dans un premier temps, la mise en place du portail abonné, la mise en place de la nouvelle tarification branchements. On a réglé beaucoup de choses en amont, pour le confort des abonnés, mais aussi pour solutionner des problèmes au niveau des branchements d'eau et pour équilibrer le budget.On va pouvoir se projeter différemment sur les études et les travaux à mener par la suite et c'est vrai qu'on a eu la finalisation du schéma directeur qui nous a pris du temps, c'était chronophage. Ce qui a tardé aussi pour se projeter dans un plan pluriannuel d'investissement. On a encore une étude d'analyse concernant les CVM qui n'est pas finie. Mais on avance aussi là-dessus ce qui va nous permettre de nous projeter dans un avenir déjà un peu plus lointain, sur les différents travaux à faire sur le syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité:
DECIDE de valider le projet de travaux pour l'année 2023 tel que présenté ;
AUTORISE le Président ou le Vice-Président à préparer les dossiers de consultations et prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services y compris tous les avenants éventuels concernés par la délibération de délégation de pouvoir du 28 juillet 2020 ;
AUTORISE le Président ou le Vice-Président à solliciter Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau pour toute subvention éventuelle, relative aux présents travaux ;
AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président ou au Vice-Président pour signer tous documents afférents à la présente délibération ;
DIT que les présents travaux seront imputés en section d'Investissement du Budget de l'exercice 2023.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-007 : BUDGET PRIMITIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération, approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Président,
VU la délibération, votant le Compte de gestion de l'exercice 2022,
VU la délibération, adoptant l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Monsieur Colin précise que si il a bonne mémoire, en 2022 le syndicat n'a rien emprunté donc si demain on emprunte 50 000 € vous serez aux alentours de 3 à 4 %. Si on avait emprunté sur l'année 2022 vous auriez été royalement en dessous de 1 %. Et c'est pour cela qu'il faut emprunter chaque année. Et c'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à faire de l'investissement contre du fonctionnement. Si la stratégie de renouvellement de canalisations on ne la fait pas chaque année on ne rattrape pas l'année qui est perdue. C'est cela la grande problématique.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du syndicat qui s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSMENT
Recettes	1 364 383 €	675 750 €
Dépenses	1 364 383 €	675 750 €

Le Conseil Syndical, après avoir examiné les propositions présentées, et après en avoir débattu à l'unanimité :

- APPROUVE, le projet de budget primitif de l'exercice 2023 voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-008 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'HOULGATE

Monsieur le Président rappelle qu'en 2021 a été renouvelée la convention avec la Mairie de Houlgate. Il rappelle que celle-ci est facturée au réel.
Il est donc nécessaire de réaliser un avenant pour appliquer la clause de revoyure de l'article 8.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :
- *ACCEPTE ce projet d'avenant à la convention;*
- *AUTORISE Monsieur le Président ou Vice-Président à le signer ;*
- *AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à la présente convention et à son avenant.*

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour en début de réunion. Celui-ci sera débattu lors de la prochaine réunion du conseil qui aura lieu le mardi 14 mars à 17h30. Il indique également avoir reçu la candidature pour le poste de Vice-Président de Monsieur Larousserie. Il laisse la parole à Monsieur Larousserie.
Monsieur Larousserie commence par se présenter en indiquant qu'il est le premier adjoint de la mairie de Gonneville sur mer, en charge de l'urbanisme et c'est son 3e mandat. Il est conseiller communautaire. Il a effectivement posé sa candidature pour le poste de Vice-Président. Cela a été une longue réflexion car c'est une tâche dont je suis conscient que les enjeux sont très importants. Cela s'est fait aussi en concertation avec notre Président. C'est pour cela qu'aujourd'hui je maintiens cette candidature. Elle a été réfléchie pour plusieurs choses. Parce qu'il y a cette échéance qui est 2026 qui est très importante, puisque il y aura certainement des compétences qui risquent d'évoluer notamment au sein de l'intercommunalité. Le syndicat a des virages à prendre. Là, ce virage il ne va pas falloir le subir, il va falloir le vivre afin que nos abonnés, puissent bénéficier de la meilleure qualité d'eau. Il y a d'autres enjeux, les conditions climatiques, que l' on subit. Il faut malgré tout réagir, en mettant en place notamment les mesures que nous demande le Préfet. Il y a aussi et là je rejoins Monsieur Colin j'ai l'habitude de l'entreprise de plomberie donc je sais que les investissements sont importants pour une entreprise car on peut imaginer que le syndicat est une entreprise avec du personnel avec des investissements à faire. Il est vrai que quand on manquera d'eau il faudra que notre réseau soit le plus performant possible et que le taux de fuites soit le plus réduit possible donc il faut que tout ça fonctionne de pair. Il y a aussi d'autres enjeux, ce rapprochement est à mon avis indispensable, pour avoir une force d'investissement encore un peu plus importante. On aura aussi cette capacité de pouvoir unir nos forces et nos compétences. J'ai conscience que seul, je ne suis rien et qu'il n'y a qu'ensemble qu'on peut avoir un bon syndicat et notamment un syndicat commun avec ce rapprochement avec Houlgate Dives et j'espère avec Dozulé Putot. Tout cela ce sont des enjeux dont j'ai conscience. C'est une tâche qui est difficile. Je m'engage à m'investir dans cette tâche pour surmonter tous ces enjeux qui vont être pour ces 3 années à venir quelque chose pour nous de capital. La préfecture s'inquiète à juste titre sur les conséquences

du changement climatique et là ça va nous demander de nous remettre en cause. Je pense que c'est un bon moyen pour agir. Puis aller chercher tous les moyens en faisant des analyses sur le budget, en faisant des investissements, en allant chercher d'autres idées. Ensemble on y arrivera.
Je crois fermement à cette union que l'on peut avoir entre Dives Houlgate et j'espère Dozulé Putot.

Questions diverses :

Monsieur le Président reprend qu'en parlant des économies d'eau il va falloir apprendre à nos abonnés à être économe. Parce que maintenant ce n'est plus à volonté, je pense qu'il faut que chacun prenne conscience que l'eau à une valeur. Il précise qu'il a analysé la consommation d'eau sur une commune. Il a pu constater que certains abonnés ont déjà fait cette démarche. Cependant d'autres ne semblent pas avoir pris conscience de cette problématique. Il pense qu'il est nécessaire d'appuyer là-dessus. Il indique également que ce qui le surprend encore c'est qu'au niveau de l'urbanisme lorsqu'un permis de construire est attribué il devrait être inscrit dans le permis de construire la récupération des eaux de pluie notamment pour l'arrosage. C'est quelque chose qui ne coûte pas grand-chose et qui est important. Cela éviterait de prendre l'eau du réseau. Je pense que cela devrait être imposé dans les permis de construire.
Monsieur Colin répond qu'il est tout à fait d'accord. Pour NCPA dans les permis de construire il faut prévoir son local à poubelles. Je souhaite que pour NCPA dans les permis de construire il y ait d'inscrit avant la fin de l'année une vision de la perméabilité à la parcelle et cela me paraît super important. Il indique également que dans ses propos pour répondre à Monsieur Lefrançois, le politique donne la ligne, ce qu'il veut faire, les services suivent la ligne. Donc vous n'êtes pas responsable de notre budget. Vous n'êtes pas du tout mis en accusation sur notre budget. C'est une volonté politique d'affirmer comment on veut le faire et ça c'est très important. Je trouve qu'on a beaucoup de chance d'avoir des services partagés qui fonctionnent bien, qui s'entendent bien et qui font du super boulot. La seule chose sur laquelle je vais être affirmatif aujourd'hui et Monsieur Larousserie l'a bien dit, il faut changer le braquet de l'investissement, tout cela est fondamental. Il faut dire aussi qu'on a pas anticipé, il y a un an, ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine. On n'avait pas prévu une grande difficulté financière et un certain nombre de choses. Aujourd'hui à chaque fois qu'on perd du temps sur le renouvellement c'est du temps qu'on retrouvera demain mais avec beaucoup plus de difficultés. Mais cela est politique et au niveau du politicien cela est l'engagement de nous tous, qui déterminent un budget, pas nos services.
Monsieur Larousserie précise que l'eau est un bien commun. Une ressource naturelle qu'il faut préserver parce qu'elle va devenir de plus en plus rare. C'est une priorité que tout le monde puisse avoir accès à l'eau. C'est une valeur fondamentale à laquelle il faut s'attacher. Il ne faut absolument pas y déroger. Je pense aussi que pour aller dans le sens de « faire attention à l'eau » il est nécessaire d'inscrire au budget un budget communication. Je pense que faire une campagne de sensibilisation comme faire des réserves d'eau pour l'arrosage cela peut aussi être une bonne communication.

Monsieur NAIMI précise que lui n'est pas né en France, je suis né dans les pays chauds et je connais la valeur de l'eau. Malheureusement ici l'eau n'est pas respectée. Et peut-être trop bon marché quand on pense que le prix d'une mousse c'est 2,50 €, quand on regarde le prix de l'eau sans les taxes c'est 1,39 €. La plupart d'entre nous ont entendu qu'un grand nombre de départements sont en déficit hydrique plus que d'autres. Nombreux sont convoqués par les Préfets dans le but de la restriction de cette eau. Le Préfet nous convoquera. Je souhaiterais donc que l'on puisse disposer d'un document ultra simplifié indiquant nos ressources hydriques utilisées et nos ressources hydriques utilisables. De façon à ce que l'on sache et que l'on n'attende pas que ce soit Monsieur le Préfet qui nous dise que l'on est en déficit hydrique. On doit savoir si on a assez d'eau pour subvenir aux besoins des touristes et au besoin des usagers. En sachant que l'on a plein d'ennemis : on a la sécheresse, on a les composés organiques, on a les fuites et je passe à côté des mauvais payeurs.
Monsieur Colin rassure tout le monde. Nous, on a Nord Pays d'Auge. En 1974 il se souvient que l'après-midi quand on tournait le robinet à Houlgate il n'y avait pas d'eau. Aujourd'hui, cela n'existera pas. Aujourd'hui, il y a une vraie injustice de territoire. Le territoire Nord Pays d'Auge est protégé. Le Virois ne l'est pas et le bayeusins pas beaucoup.
Là c'est un problème départemental. Ce qui vient d'être dit correspond au PGSSE. C'est cela qu'il faut faire très vite. C'est les 30 000 € qui ont été budgétisés car c'est une volonté préfectorale et celui qu'il ne le fera pas aura des soucis.
Monsieur le Président : le fait qu'on n'ait aucun problème ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire attention.
Monsieur Colin : je n'ai pas dit ça non plus.
Monsieur NAIMI adhére également aux propos tenus par Monsieur Colin en ce sens qu'un investissement doit être raisonné mais constant comme pour une entreprise.
Monsieur LEBRUN demande à Monsieur Lefrançois s'il a des informations concernant notre capacité et comment s'est passée l'année par exemple .
Monsieur Lefrançois répond : concernant ce que l'on produit et ce que l'on prélève ce sont des éléments que l'on envoie chaque année à l'agence de l'eau via le rapport annuel qui est présenté au conseil. Sur l'année 2022, j'ai réalisé un graphique du bilan de distribution en eau que l'on a réalisé par rapport à notre volume maximum de prélèvement. Le Préfet a montré dans son courrier sur l'échelle départementale qu'il y aurait eu un dépassement de prélèvement par rapport aux limites que peut produire le territoire. En analysant le bilan de prélèvement sur le syndicat, je vais parler en distribution journalière sur la capacité maximum de production du syndicat, on a eu 16 dépassements durant l'été 2022 on a distribué plus d'eau que le syndicat pouvait en produire. Cependant il faut rajouter les 200 m^3 du Nord Pays d'Auge ainsi que le pompage sur la source de Heuland appartenant à la ville de Houlgate.Le nombre de jour de dépassement tombe alors à zéro. On arrive à avoir une eau en quantité et en qualité. Néanmoins quand on voit les bilans hydriques sur les 3 dernières années ce qui est tombé à la station de Carpiquet sur 2020 on a eu un cumul de pluie de 739 mm sur 2021 630,5 et en 2022 510 mm. Les bilans des précipitations diminuent déjà sur les 3 dernières années . Plus ça va plus on commence à remarquer une baisse des précipitations dans notre région. Plutôt les restrictions seront menées mieux on aura préservé la ressource pour cet été. J'ajouterais aussi qu'on a remarqué dans les consommations estivales

beaucoup de consommations chez l'abonné durant la période juillet août malgré les restrictions. On a eu plusieurs abonnés qui ont été surpris de leur facture d'eau, qui nous ont indiqué qu'ils arrosaient quelques arbres, ou ils arrosaient leur jardin, ou il remplissaient leur piscine. Je pense qu'il y a un effort à faire auprès des abonnés. Il y a une information à faire mais là, à toute échelle. Je pense que le travail est déjà mené. C'est aussi à l'abonné de faire attention à sa consommation d'eau.

Monsieur le Président fait remarquer au conseil que certaines communes ont réalisé leur adressage officiel. Elles l'ont transmis à notre régisseur qui a répercuté les informations sur les factures et se retrouve avec des réclamations. Les abonnés ne comprennent pas pourquoi on leur a changé leur adresse. Je pense que toutes les communes n'ont pas dû informer leurs habitants que l'adressage officiel était mis en place et que c'est maintenant celui-là qui doit être utilisé. Je pense que la première des choses c'est que les habitants soient informés par les municipalités que l'adressage officiel est en place.

Monsieur le Président rappelle que le prochain conseil syndical aura lieu le mardi 14 à 17h30.